

Forum RAAC 2011

Intervention de Natacha Jaquerod - samedi 19 novembre 2011

(groupe Statut social du RAAC)

En raison d'un problème technique, cette intervention n'a pas été enregistrée. Ce document est un résumé de l'intervention orale.

Point sur le statut social au sujet du:

Groupe de Prévoyance sociale des artistes et acteurs culturels

Quelques informations au sujet de l'avancée du dossier qui nous tient à cœur, qui est celui de la prévoyance sociale des artistes et acteurs culturels.

Rappel de deux ou trois éléments :

- en mai 2009, lors du dernier Forum, le RAAC présentait l'ouvrage ART, CULTURE & CREATION. Dans cette publication figure notamment une proposition **d'un projet pilote pour améliorer la prévoyance professionnelle des artistes et acteurs culturels.**

Je rappelle que cette proposition a été élaborée dans le cadre de l'Atelier Statut social du RAAC, (atelier tripartite avec des représentants des autorités, des milieux politiques et des milieux culturels).

Avec ce projet, le RAAC sollicitait les autorités genevoises compétentes afin de mettre en place un modèle de protection sociale.

- en automne 2009, un Groupe de travail interdépartemental a été constitué par le Département de l'instruction publique et de la culture et celui de la solidarité et de l'emploi (Etat de Genève).

Ce petit groupe de travail était composé de représentant de chaque département.

Pour les artistes et acteurs culturels : le Syndicat suisse romand du spectacle et l'Union des Théâtres Romands et 2 membres du RAAC, Séverin Guelpa et Natacha Jaquerod (*co-responsables de l'Atelier Statut social des artistes et acteurs culturels du Forum art, culture et création du RAAC*).

Très brièvement, la mission donnée par les deux magistrats des départements susmentionnés, Messieurs Charles Beer et François Longchamp :

- Faire des propositions concrètes pour améliorer la prévoyance sociale des artistes et acteurs culturels, tenant compte de :

1/ la problématique du 2ème pilier pour les intermittents, artistes et acteurs culturels au bénéfice de CDD

2/ la couverture sociale des artistes indépendants

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre fin novembre 2009 et juin 2010.

Un rapport à l'attention des magistrats des départements concernés a été rendu fin juin 2010.

En deux mots, ce groupe de travail interdépartemental a formulé des propositions concrètes pour améliorer la prévoyance sociale.

Avec l'idée du principe de :

- **garantir la couverture sociale pour tout revenu dans le domaine culturel dont le financement se fait par des fonds publics.**
- **L'Etat prend des mesures, entre autres par une contribution au paiement des cotisations sociales.**

Le travail de ce groupe s'est fait parallèlement aux travaux de la Commission CELAC, chargé de rédiger un avant-projet de loi sur les arts et la culture.

Comme vous le savez, dans cet avant-projet de loi figure un article sur la sécurité sociale (*article 13*).

Remarque :

Un point important au sujet d'une contribution au paiement des cotisations : afin de ne pas affaiblir les conditions de création des « petits employeurs » et des projets ponctuels aux moyens souvent limités, il conviendrait de ne pas recourir aux fonds dévolus à la création, mais à des fonds supplémentaires. Il s'agit d'améliorer la prévoyance sociale. Et de ne pas préteriter les artistes et acteurs culturels aux conditions souvent précaires.

Pour information, dans le domaine de l'art dramatique, (institutions en Suisse romande), une CCT conclue avec le Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS) qui prévoit notamment le paiement des cotisations LPP* et AMPG lie les membres de l'Union des Théâtres Romands (UTR).

** dès le 1^{er} franc gagné.*

- **Où est-ce qu'on en est aujourd'hui ?**

Le projet de loi sur la culture est maintenant en travail au niveau du Conseil d'Etat (Genève) et devrait être finalisé prochainement.

Ce que nous pouvons dire à notre niveau :

Les conclusions du rapport du **Groupe de travail Prévoyance sociale des artistes et acteurs culturels** ont été intégrées à l'avant-projet de loi.

Et d'après ce que l'on sait, l'article sur la prévoyance sociale figure toujours dans le projet de loi, au niveau du Conseil d'Etat.

Petit bilan provisoire :

Le bilan aujourd'hui est très positif. Le dossier avance. Depuis 2009, concrètement le travail réalisé au sein du RAAC puis dans le cadre *du Groupe de travail de Prévoyance sociale des artistes et acteurs culturels* a été pris en considération et au sérieux.

Il est vrai que le temps politique est lent, parfois très lent.

Il faut parfois s'armer de patience si on se trouve du côté des militants !

Au niveau du RAAC, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dès 2008, on ne va pas lâcher le morceau tant qu'il n'y aura pas d'avancées concrètes et appliquées sur le terrain.

Cette journée étant consacrée au thème de la concertation :

Je vais conclure en soulignant l'importance, sur certains dossiers, de pouvoir collaborer avec les collectivités publiques et les institutions politiques.

Il faut que les acteurs du terrain soient impliqués, fassent remonter les réalités quotidiennes au politique. C'est à cette condition qu'on peut avancer et trouver des solutions concrètes aux problématiques qui se posent sur le terrain.

Pour information, le groupe statut social du RAAC va poursuivre un travail sur le statut social des musiciens (points spécifiques) suite à une demande faite lors d'une Assemblée du RAAC. Pour les personnes qui souhaiteraient y participer, je les invite à contacter le RAAC.

Natacha Jaquerod, Genève le 19 novembre 2011